

PROJET PEDAGOGIQUE PERISCOLAIRE

Annexe au projet annuel 2020-2021



**Vivre ensemble c'est se décentrer et arriver à imaginer
que celui qui est en face de moi a lui aussi des besoins,
que je ne suis pas tout seul!**

Implantation : Ecole de LAVIRON

14 rue monclar, 25510 Laviron

De Septembre 2020 à juillet 2021

Les maîtres mots du périscolaire :

Vivre ensemble, Respect, Liberté

Situation

L'accueil de loisirs de Laviron fait partie de l'association Familles Rurales Château des Farfadets de Pierrfontaine-les-Varans.

Adresse: Ecole 14 rue monclar, 25510 Laviron

Les enfants accueillis ont entre 3 et 12 ans et sont scolarisés à l'école de Laviron.

Notre accueil de loisirs est situé dans l'école maternelle de Laviron. Nous disposons d'une salle avec une cuisine séparée, d'un espace vestiaire, de sanitaire adapté aux petits comme aux plus grands et d'une cour fermée avec un préau.

Equipe pédagogique

Une directrice titulaire du DEJPES: Florie Schelle

Une animatrice: Catherine Ponthieu, Lucindy Barrey, Laurence Troncin

Fonctionnement

Matin: 7h30 à 8h30

Midi: 11h30 à 13h30

Soir: 16h30 à 17h30

Intentions pédagogiques :

L'Association Familles Rurales Château des Farfadets est une Association d'Education Populaire. **L'éducation populaire** permet de développer les capacités de chacun à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe, à s'exprimer en public, à écouter, développer sa culture générale etc. Tout sera mis en œuvre pour essayer de respecter au maximum le rythme des enfants et leurs besoins. Des espaces différents sont mis à disposition :

- des espaces isoler, pour se reposer au calme en dehors du groupe pour se ressourcer
- Des espaces de jeux calme sur des tables
- Des espaces de jeux extérieurs pour des jeux plus sportifs et bruyants (dans le cour ou sous le préau)

Thème central de l'année : « le respect et la tolérance »

Ce projet s'inscrit dans une volonté d'améliorer les relations entre les enfants. En effet, de nombreux propos qui nuisent à la tolérance sont entendus chaque jour sur les différents temps périscolaires : des moqueries, des remarques déplacées... Il y a également beaucoup de non-respect entre les enfants et avec les adultes. Nous voulons passer une année plus sereine en mettant en place des actions pour qu'ils comprennent que l'on est plus fort ensemble que diviser.

Le rôle de l'équipe d'encadrement

L'animateur est un agent de relation

- par son écoute attentive et sa disponibilité, il prend en compte les spécificités de chacun, enfants comme adultes,
- en donnant des références et des règles, il instaure un cadre relationnel de confiance qui favorise le respect mutuel et la convivialité,
- il est cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait,
- il développe les relations et favorise l'autonomie.

L'animateur facilite l'expression

- il propose des projets et accompagne ceux des enfants pour les faire aboutir,
- il favorise la création et la découverte, notamment par le jeu,
- il propose des modes d'intervention différents et variés en fonction de son public,
- c'est aussi une personne ressource, avec des compétences techniques.

L'animateur est une personne responsable

- il veille en permanence à garantir la sécurité physique, morale et affective de tous,
 - il est structurant : il donne des limites et définit un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité,
 - il est respectueux des idées des autres, il a lui-même des convictions. Les exprime, sait les défendre,
- il fait confiance, à l'enfant, qui est une personne compétente.



Le repas est un temps éducatif et pour cela nos équipes devront prendre le repas avec les enfants et appliquer les mêmes règles que celles des enfants. C'est un temps d'échange convivial avec les enfants.

Faciliter la socialisation de l'enfant

| OBJECTIFS OPERATIONNELS | MOYENS | EVALUATION |
|--|--|--|
| <p>APPRENDRE LA VIE EN COLLECTIVITE ET DEVELOPPER LA CITOYENNETE</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1) Faire attention à l'autre <ul style="list-style-type: none"> - En établissant, avec les enfants, des règles de vie communes et connues de tous. - En étant, en tant qu'animateur, vigilant à l'attitude des enfants entre eux. - Maintenir un niveau sonore raisonnable pour favoriser l'écoute. 2) Favoriser la rencontre et l'échange <ul style="list-style-type: none"> - Par le biais des temps de vies collectives (repas, goûters, grands jeux...). - Par le biais des temps d'accueil (matin, midi et soir), lors desquels les enfants de tous âges se retrouvent et doivent partager un lieu en commun ou du matériel. 3) Favoriser le sens civique <ul style="list-style-type: none"> - En insistant lors des accueils sur l'importance du « bonjour » et du « au revoir ». - En insistant lors des repas sur l'importance du « merci » et du « s'il te plait ». - En respectant ces règles en tant qu'animateur. - Partager un moment d'échange et d'écoute, lors des repas par exemple. - Apprendre à l'enfant à respecter les règles de vie en collectivité élaborées en début d'année scolaire. (Respecter les autres, enfants et adultes, partager la nourriture et ne pas la gaspiller...). 4) Se respecter mutuellement <ul style="list-style-type: none"> - Grâce aux règles de vies communes. - Etre en cohérence avec notre façon de nous comporter avec lui et nos attentes ou nos exigences. - En expliquant à l'enfant le motif d'une décision, d'un refus ou d'une sanction. - Etre à son écoute. | <p>Système de Permis à points</p> <p>Notre objectif sera atteint si nous voyons un changement dans le comportement des enfants entre eux et avec les adultes. Cette évaluation se basera sur le système à point et son évolution dans l'année.</p> |

Contribuer à l'épanouissement de l'enfant

| OBJECTIFS OPERATIONNELS | MOYENS | EVALUATION |
|--|---|---|
| Favoriser l'expression, l'imaginaire en laissant l'enfant être acteur de ses loisirs, d'expérimenter | <ul style="list-style-type: none"> • Laisser l'enfant s'exprimer, c'est surtout lui permettre de trouver sa place au sein du groupe. • Laisser son imaginaire vagabonder, créer, rêver ou ne rien faire fait partie des passages essentiels à la construction de l'enfant. • Laisser le matériel à disposition. • Encourager l'enfant dans ses créations et ne pas l'orienter avec notre vision d'adulte. • Proposer des grands jeux où leur imaginaire est sollicité. • Essayer de les impliquer dans la préparation des jeux ou des spectacles. • l'animateur aura un rôle d'accompagnant. | <p>Notre évaluation se fera sur le temps de jeux des enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avons-nous réussi à les accompagner dans leur création de cabanes, Spectacles, de jeux ? • Les enfants ont-ils le matériel mis à leur disposition en autonomie ? • Des espaces de jeux sont-ils disponible selon les besoins des enfants (espace calme, de défoulement, de bricolage, de lecture,...) |

Améliorer sa communication

| OBJECTIFS OPERATIONNELS | MOYENS | EVALUATION |
|-------------------------|---|--|
| Communiquer autrement | <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des messages clairs (méthode du soutien au comportement positif, messages clairs ANNEXE) • Utiliser la langue des signes • Exprimer ses émotions et tenir compte des émotions des autres | <ul style="list-style-type: none"> • les enfants trouvent des solutions par eux-mêmes à leur conflits • Les enfants apprennent les bases de la langue des signes, demandent de nouveaux signes et les utilisent • Jeux sur les émotions |

Système de permis à points

Les objectifs poursuivis sont :

- de dégager un axe d'éducation à la vie collective sur un plan éducatif et non répressif,
- de développer un outil de communication avec les enfants et les parents

Les principes généraux sont les suivants :

- capital de 20 points au début de l'année scolaire.
- retrait possible de 1 à 6 points lorsque l'enfant ne respecte pas les règles de base de la vie collective :
 - 6 points pour agression ou violence,
 - 3 points en cas de non-respect volontaire du personnel, du camarade ou insolence,
 - 2 points pour non respect de la nourriture ou du matériel,
 - 1 point pour écart de langage, grossièreté ou bousculade.

Restitution possible des points lorsque l'enfant entreprend une action positive. La décision du retrait ou de la restitution est prise collectivement par tout ou partie de l'équipe de surveillance et d'animation en concertation avec l'enfant.

La relation avec la famille :

- à l'occasion de chaque décision de retrait de points, l'équipe d'animation et de surveillance formalise une démarche de dialogue avec l'enfant pour, d'une part lui expliquer en quoi son comportement n'était pas acceptable et d'autre part, lui proposer de réaliser une action positive en contrepartie qui lui permettrait de récupérer le ou les points perdus.
- chaque décision de retrait et de restitution est consignée dans un livret qui est alors transmis à la famille pour signature,
- le carnet est remis à chaque famille avant chaque départ en vacances.

L'exclusion : L'exclusion restant la décision ultime, la démarche prévoit :

- la rencontre avec la famille dès lors que l'enfant a perdu 12 points et qu'il n'a engagé aucune démarche positive
- la rencontre avec la famille au terme des 20 points perdus pour une éventuelle exclusion
- la remise d'un deuxième carnet au retour de l'exclusion pour repartir de « zéro ».

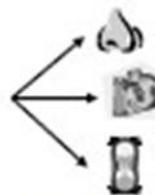
ANNEXE :

Les messages claires

Pour résoudre un conflit



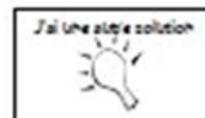
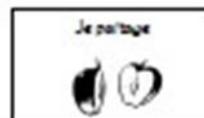
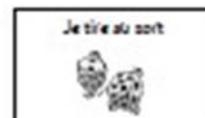
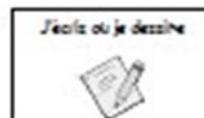
1 Je me calme.



2 Je dis correctement à l'autre ce qui me dérange.



3 Je cherche une solution avec l'autre.



Je vais voir



un adulte !

